

## SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril à quatorze heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

#### Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
M. Jean PROU ( <i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i> )	X	
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE ( <i>suppléante de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )		X
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**017-200073690-20240409-D2024\_10-DE  
Reçu le 12/04/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de Membres votants :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2024/10****OBJET : Affectation des résultats 2023**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 en vue du vote du budget primitif,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	910 653,37 €
- un excédent reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	910 653,37 €
- un excédent d'investissement de :	99 964,89 €
- un excédent reporté de :	1 263 037,92 €
- soit un excédent d'investissement cumulé de :	1 363 002,81 €
- un reste à réaliser en dépenses de :	1 291 423,40 €
- un reste à réaliser en recettes de :	1 400 000,00 €
- soit un excédent des restes à réaliser de :	108 576,60 €
Soit un excédent de financement de :	208 541,49 €

**AR Prefecture**

017-200073690-20240409-D2024\_10-DE  
Reçu le 12/04/2024

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

1°) D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>910 653,37 €</b>
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00 €</b>
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>910 653,37 €</b>
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	<b>1 363 002,81 €</b>

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

